

Avant de voyager cet été, pensez à votre passeport et à votre carte d'identité

Publié le 17 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Vous souhaitez partir en vacances à l'étranger cet été ? Quel est le titre d'identité exigé pour votre destination ? Comment effectuer une demande ou un renouvellement de carte nationale d'identité (CNI) ou de passeport ? Savez-vous que vous pouvez faire en ligne une pré-demande de CNI ou de passeport ? Retrouvez sur Service-public.fr toutes les fiches pratiques à connaître pour faciliter vos démarches.

Attention :

- Toutes les mairies ne délivrent pas systématiquement de CNI ou de passeport.
- Il est souvent nécessaire de prendre rendez-vous pour déposer votre demande de CNI ou de passeport.
- La CNI et le passeport ne sont pas fabriqués sur place et ne peuvent donc pas être délivrés immédiatement, les délais de fabrication dépendant du lieu et de la période de la demande (à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative).
-

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONSULTER LA RUBRIQUE « DEMARCHE »